

*COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'établissement d'un jour de fête nationale annuelle (nommée le 17 juin 1880).*

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PORIQUET.  
2<sup>o</sup> — LE BLOND.  
3<sup>o</sup> — CARNOT.  
4<sup>o</sup> — HALGAN.  
5<sup>o</sup> — BOZÉRIAN.  
6<sup>o</sup> — ADAM.  
7<sup>o</sup> — MASSOT (PAUL).  
8<sup>o</sup> — SALNEUVE.  
9<sup>o</sup> — MARTIN (HENRI).

1  
commission relative à l'établissement d'une  
fête nationale annuelle. — Clameur du 18 Juin 1880 =  
Lafitte est renvoyé à 3 heures. Relève.  
Tous les membres nommés commissaires sont  
présents.

D'après l'unanimité, M. Carnot est  
nommé président et M. Salnuve vice-président.

M. Cabrédent provoque chaque commissaire  
à rendre compte respectivement de ce qui s'est passé  
dans la séance.

1<sup>er</sup> Bureau — M. Soriquet, nommé par 13 voix  
contre 12 Dominé à m. Lafon de St. Omer.

2<sup>e</sup> Bureau — M. Lafitte à la présidence de la fête nationale au  
14 juillet et à propos de celle du 4 août

3<sup>e</sup> Bureau — M. Leblond, nommé par 16 voix  
contre 6 Dominé à m. Cornulier-Lacourrière,

est favorable.

4<sup>e</sup> Bureau — M. Carnot, nommé par 9 voix  
contre 7 Dominé à m. Lejeune,

est favorable.

5<sup>e</sup> Bureau — M. Galgan, nommé par 11 voix  
contre 10 Dominé à m. Charton,

est hostile.

6<sup>e</sup> Bureau — M. Bizirian, nommé par 11 voix  
contre 10,

est favorable.

7<sup>e</sup> Bureau — M. Adam, nommé par 13 voix,  
est favorable.

8<sup>e</sup> Bureau — M. Massot, nommé par acclamation,  
est favorable.

9<sup>e</sup> Bureau — M. Salnuve, nommé par 11 voix  
contre 9 Dominé à m. Desjardins,

est favorable.

10<sup>e</sup> Bureau — M. Guri martin, nommé par  
acclamation, est favorable.

Le compte rendu respectif

2

de la discussion dans chaque Bureau et de leur caractère  
et présente les mêmes objections et les mêmes raisons favorables.  
En voici le résumé succinct :

La date du 14 juillet rappelle un acte révolutionnaire,  
d'ailleurs de l'origine française, vers l'acte créant le drapeau  
par des Volontaires, par les Gardes françaises. mieux vaudrait une  
date qui pourrait réunir tous les usages, comme celle du 4 août,  
date mentionnée dans tous les Bureaux. cependant, dans le 3<sup>ème</sup>  
Bureau, l'honorable Lamoignon a proposé la date du 22  
7<sup>bre</sup>, qui inaugure l'air public, en 1792. Dans certains  
Bureaux, notamment dans le 8<sup>ème</sup> qui a pour membres de son  
Bureau, contre l'institution d'un fédération nationale en présence  
d'un grand nombre de la patrie pour nos devoirs et de faits.  
Elles ont été les objections soulevées contre l'établissement  
d'un fédération nationale annuelle. Elles ont été réfutées ainsi  
qu'il suit :

La date du 14 juillet est la plus éclatante de notre  
ère moderne. La destruction de la Bastille a été le symbole  
de l'union républicaine. Si elle présente un aspect révolutionnaire,  
elle est célébrée par la grande fédération de 1790, qui  
a marqué notre unité nationale et fixé l'anniversaire  
de nos pères avaient choisi cette date pour fédération nationale.  
C'est mille fois pour imiter leur esprit et la sainte union  
républicaine.

Les objections aux objections, et sont les plus saillantes,  
de toutes celles reproduites dans la commission, méritent d'être  
une mention particulière.

Après l'adoption du rapport de M. de la Fayette,  
M. le Président déclare la discussion ouverte sur le projet  
de loi.

M. de la Fayette et M. de la Fayette, seuls commissaires  
opposés au projet, présentent quelques observations et  
font d'abord pour proposer de substituer la date du 4  
août à celle du 14 juillet. Ils insistent pour une date



Paroles de la nation, du parti de la force populaire  
qui s'opposent, en attaquant l'Etat et l'Assemblée Nationale,  
à l'avis particulier du moment.

M. Darn fait un très intéressant rapport sur  
les amendements de l'ajournement pour justification du 14  
juillet.

M. Boziry, de l'opposition et fort éloquent en  
très beaux termes. On a remarqué l'importance de la nomination  
de la date du 14 juillet, par la grande félicitation  
de 1790.

La discussion est terminée, M. le Président de  
l'Assemblée a dit et proposé de nommer le rapporteur,  
M. Durri Martin, et nommé par acclamation,  
sans abstentions de M. M. Berquet et Galgan.  
La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire  
Salomon

Le Président  
Carnot

Séance du 24 juin =  
Présidence de M. Carnot =

Étaient présents M. M. Carnot, Berquet, Leblond,  
Masset, Fournier, Salmeuse, Galgan =

M. M. Galgan et Berquet présentent et soutiennent  
un amendement ayant pour objet de fixer la date du 4 août  
comme fête nationale. Ils s'appuient sur les observations  
antérieures.

Avant de voter cet amendement la commission  
indiquée par le rapport a lu le rapport de M. Durri  
Martin.

Après lecture du rapport, l'amendement, sur lequel il y a  
eu 17 voix à la majorité de 17 voix contre deux.

Savouring their estate, *Chapman*  
 Merged in *W. W. Martin*. =  
 La Harve *Chapman* = 3/4  
 L. Martin *Chapman*  
*Chapman* *Chapman*  
 Carnot

---